

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-6-5-11**

**Séance du** lundi 31 mai 2021

### **PDH67 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES ET D'UN AVENANT A UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC UNE COMMUNE AU TITRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PIG RÉNOV'HABITAT ET SOUTIEN À L'AUTONOMIE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne  
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc  
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

**EXCUSEE :**

THOMAS Nicole

**ABSENTS :**

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L 301-5-2, L 321- 1 et suivants, R 321-1 et suivants et R 327-1,
- VU le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- VU la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,
- VU le plan départemental bas-rhinois de l'habitat adopté le 26 mars 2018 pour la période 2018- 2023,
- VU la délibération n° CD/2018/008 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 26 mars 2018 pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat, et notamment de sa politique volontariste relative aux aides à l'habitat privé,
- VU la délibération n° CD/2018/009 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 26 mars 2018, relative notamment à l'approbation de la convention de délégation de l'aide à la pierre et à l'approbation de la convention avec l'Anah,
- VU la délibération n° CD/2019/132 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 9 décembre 2019 autorisant le renouvellement des programmes, PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'autonomie avec l'Anah,
- VU la convention de délégation de délégation de compétence du 26 juillet 2018 conclue entre le Département du Bas-Rhin et l'Etat en application de l'article L 301-5-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- VU la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 26 juillet 2018 conclue entre le Département du Bas-Rhin et l'ANAH,
- VU la délibération n° CP/2020/273 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 14 septembre 2020 autorisant la conclusion d'une convention de partenariat au titre de la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 et du PIG Soutien à l'Autonomie sur le territoire de la Commune de Dorlisheim et la convention de partenariat conclue le 12 octobre 2020,
- VU la délibération n° CD-2021-1-1-04 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions territoriales Nord Alsace et Ouest Alsace en date du 6 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, dans un cadre partenarial, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à la réhabilitation du parc privé sur le territoire de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn par la mise en œuvre du Programmes d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 et du PIG Soutien à l'Autonomie pour la période du 15 mai 2021 au 31 décembre 2023 ;
- Approuve le projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn et l'Agence nationale de l'habitat au titre de la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 et du PIG Soutien à l'Autonomie précité, joint en annexe à la présente délibération ;
- Approuve le projet d'avenant technique à la convention de partenariat, signée le 12 octobre 2020, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Commune de Dorlisheim, PROCIVIS Alsace et l'Agence nationale de l'habitat au titre de la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 et du PIG Soutien à l'Autonomie sur le territoire communal de Dorlisheim - période 2020-2023, joint en annexe à la présente délibération
- Précise que les aides de la Collectivité européenne d'Alsace sont inscrites au Budget 2021 sur le programme 037, Opération 006 sur l'imputation budgétaire 204-20422- 552 ;
- Précise que les dépenses relatives au financement des prestations assurées par les opérateurs de suivi-animation, à savoir URBAM CONSEIL, SOLIHA ALSACE, et le CEP CICAT, sont inscrites au budget de la CeA sur le programme 037 – Actions volontaristes Habitat, opération 008 – Etudes et recherche, dépenses de fonctionnement sur l'imputation budgétaire 011-617-552, Tranche P037O008T17.
- Autorise le Président à signer cette convention de partenariat et cet avenant

M. Frédéric BIERRY, en sa qualité de membre du conseil d'administration de l'ANAH, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Michèle ESCHLIMANN, en sa qualité de membre du conseil d'administration du CEP CICAT, ne participent ni au débat ni au vote.

M. Etienne WOLF, en sa qualité de président du conseil d'administration de Procivis Alsace, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Pierre BIHL, en sa qualité de membre du conseil d'administration de Procivis Alsace, ne participe ni au débat ni au vote

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité